

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE**

SEANCE DU 03 JUILLET 2012

Date de convocation : 21/06/2012, d'affichage : 21/06/2012.

Conseillers en exercice : 15, présents : 09, votants : 12,

L'an deux mil douze, le 03 juillet à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur

SOUPLY Patrick, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **CHASSELON** Jean-Claude, **BOURY** Chantal, **POULLE** Sophie, **SOUPLY** Patrick, **VAILLANT** Jean-Pierre, **FELIX** Jean-François, **FRENOIS** Christophe, **DUPUIS** Jacques, **POTIER** Bruno, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. **FORMAN** Philippe, **TREFCON** Virginie, **LETUPPE** Frédéric, **HULOT** Philippe,

Etaient absents non excusés : MM. **DUBOIS** Stéphane, **MARCHAND** Jean-Claude,

Avaient donné pouvoir : M. **HULOT** Philippe à M. **SOUPLY** Patrick,

M. **LETUPPE** Frédéric à M. **CHASSELON** Jean-Claude,

Mme **TREFCON** Virginie à Mme **POULLE** Sophie,

M. **POTIER** Bruno a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

Avant de démarrer la réunion du conseil municipal, Monsieur le Maire donne la parole à la société **FERTI-NRJ**, entreprise qui exploite actuellement le site de méthanisation situé à **PASSEL** (Oise).

Ce site possédant une autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, a traité, en 2010, un peu plus de 13 000 tonnes de matières premières fermentescibles pour produire de l'électricité.

Cette cogénération génère un sous produit que l'on appelle un « digestat » ayant de bonnes qualités agronomiques qui serait valorisé par cette société par épandage. La production annuelle de « digestat » s'élève à plus de 8300 tonnes par an.

Il est ainsi présenté au conseil municipal le plan d'épandage du digestat **Ferti-nrj** comme suit :

- présentation de la société **Ferti-nrj**,
- processus de production,
- matières organiques valorisées,
- politique de traçabilité interne,
- épandage du digestat,
- avantage pour l'agriculture régionale.

Le conseil municipal en prend bonne note.

ACCEPTATION D'UN CHEQUE DES AMP :

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Accepte un chèque des Assurances Mutuelles de Picardie d'un montant de 3800,00 euros (trois mille huit cents euros) représentant la réparation des bris de glaces en date du 28 février 2012 à la salle polyvalente.

A.D.M.R. D'ESMERY-HALLON :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 10 avril 2012, émanant de l'ADMR d'Esmerly-Hallon.

Dans ce courrier il est expliqué que l'ADMR doit faire face à de nouvelles charges, vues en réunion le 29 mars 2012, qui obligent l'association à augmenter les participations communales jusqu'à concurrence de 1,50 € par habitant.

Soucieuse des budgets communaux, l'association propose que l'augmentation des participations soit progressive sur trois ans.

En tenant compte du recensement INSEE applicable en 2012, la participation de Muille-Villette s'établirait ainsi sur trois ans, à savoir :

1,20 € x 847 habitants = 1016,40 € pour l'année 2012,

1,35 € x 847 habitants = 1143,45 € pour l'année 2013,

1,50 € x 847 habitants = 1270,50 € pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité, décide que la participation de Muille-Villette s'établira pour les trois années à venir comme suit :

1,20 € x 847 habitants pour 2012, 1,35 € x 847 habitants pour 2013 et 1,50 € x 847 habitants pour 2014.

CONTRAT D'ASSURANCE PREVOYANCE STATUTAIRE DES AGENTS CNRACL :

Le Conseil Municipal, après discussion, considérant la nécessité pour la commune de se doter d'un contrat d'assurance prévoyance statutaire pour les agents CNRACL de la commune,

- Décide par 11 voix pour dont 3 pouvoirs et 1 voix contre, de se doter d'un contrat d'assurance prévoyance statutaire pour les agents CNRACL auprès des ASSURANCES MUTUELLES DE PICARDIE, à compter du 1^{er} octobre 2012, pour une durée de 2 ans.

Ce contrat qui prévoit la maladie ordinaire, les accidents de travail, la maladie professionnelle, la longue maladie, la maladie longue durée, le décès et la maternité, sera passé avec une franchise retenue en maladie ordinaire à 30 jours cumulés et au taux de cotisation annuel actuel de 5,95%,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec les Assurances Mutuelles de Picardie.

CENTRE NAUTIQUE DE HAM :

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que suite au mouvement de grève des maîtres-nageurs du centre nautique de Ham et donc à l'annulation de cours de natation pour 2012 (pour Muille-Villette 6 cours sur 11 prévus), le Président de la Communauté de Communes du Pays Hamois, par courrier du 08 juin 2012, a décidé que la 3^{ème} période scolaire 2012 ne donnera donc pas lieu à facturation.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

TRAVAUX DE VOIRIE 2012 : DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL DE LA SOMME AU TITRE DE L'ANNEE 2012 DANS LE CADRE DU DISPOSITIF IDEAL :

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'effectuer des travaux au hameau de Villette (trottoirs et accotements, bordures et mises à niveau) au titre de l'année 2012,
- Accepte le devis desdits travaux présenté pour un montant de 32 656,78 euros TTC, (27 305,00 euros HT),
- Autorise lesdits travaux au hameau de Villette pour un montant de 27 305,00 euros HT, plafonné à 20 000,00 euros HT pour la demande de subvention,
- Sollicite le Conseil Général de la Somme pour l'attribution d'une subvention de 3000,00 euros au titre de l'année 2012 pour le projet ci-dessus mentionné, et dont le devis sera joint au dossier de demande,
- Reconnaît que la subvention de 3000,00 euros représente 15% du montant de l'opération de 27 305,00 euros HT, plafonné à 20 000,00 euros HT,
- Sollicite le Conseil Général de la Somme pour un commencement des travaux avant l'octroi éventuel de la subvention.

Pour financer ces travaux de voirie 2012, Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

- décide une augmentation de crédits au titre de l'année 2012 en section de fonctionnement aux articles suivants :

Recettes de fonctionnement : article 74832 pour un montant de 25900,00 euros

Dépenses de fonctionnement : article 023 pour un montant de 25900,00 euros

- décide une augmentation ou une ouverture de crédits au titre de l'année 2012 en section d'investissement aux articles suivants :

Recettes d'investissement : article 021 pour un montant de 25900,00 euros

article 10223 pour un montant de 1700,00 euros

article 1323 (VOIRI) pour un montant de 5400,00 euros

Dépenses d'investissement : article 2151 (VOIRI) pour un montant de 33000,00 euros.

MEMOIRE DE NOS VILLAGES :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 11 avril 2012, lors de la précédente réunion du conseil municipal, Messieurs MARISSAL Luc et CARDAIRE Jean-Claude, de l'Office Culturel de Brouchy avaient présenté le projet artistique « Mémoire de nos Villages ».

Il donne ensuite lecture d'un courrier, daté du 05 juin 2012, émanant de M. Jean-Claude CARDAIRE, de l'Office Culturel de Brouchy dans lequel il est demandé si le conseil municipal de Muille-Villette avait pris une décision concernant ce projet.

Il rappelle que la cotisation annuelle pour 10 « chroniqueurs » s'élève à la somme de 2000 euros par commune adhérente, pour une période de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et n'étant pas intéressé actuellement,

décide de ne pas donner suite à ce projet.

PLU : 2^{ème} MODIFICATION :

Monsieur le Maire fait savoir qu'un projet de 2^{ème} modification au plan local d'urbanisme est actuellement en cours.

Une enquête publique concernant ce projet de modification a eu lieu du 09 mai 2012 au 11 juin 2012 inclus pour recevoir les observations du public.

Cette 2^{ème} modification du PLU porte sur le déplacement de l'emplacement réservé n°13, rue de Paris.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

PROJET D'INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DED L'ENVIRONNEMENT A PASSEL (60400) SOCIETE FERTI NRJ (enquête relative à la demande d'autorisation au titre des installations classées concernant le plan d'épandage de digestats de la société Ferti Nrj) :

Monsieur le Maire fait savoir qu'une enquête publique en vue de statuer sur la demande présentée par la société FERTI NRJ en vue d'obtenir l'autorisation d'épandre des digestats de l'unité de méthanisation de l'usine de valorisation des déchets organiques qu'elle exploite à PASSEL (Oise) aura lieu pendant 30 jours consécutifs du 05 juillet 2012 au 03 août 2012 inclus.

Il fait savoir au Conseil Municipal que celui-ci doit émettre un avis puisque la commune de Muille-Villette est concernée par cette enquête. Le Conseil Municipal en prend bonne note de ce dossier.

FOSSE DE GOLANCOURT :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'EARL CARRIERE, daté du 26 juin 2012, qui sollicite le conseil municipal de Muille-Villette pour déplacer le cours du fossé du lieu dit « Sole des Haraults » sur la parcelle ZD 14 appartenant à M. CARRIERE Alain. Celui-ci rattraperait le fossé venant de Golancourt, sans que son écoulement en soit obstrué. Tous les travaux d'aménagement seraient pris en charge par les intéressés.

Le Conseil Municipal, avant de prendre une décision, demande que des renseignements complémentaires soient apportés au dossier ; notamment à qui appartient réellement le fossé et s'il n'y a vraiment pas de risque d'obstruction de ce fossé.

COURRIER DE LA VIE LIBRE :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 14 juin 2012, émanant de LA VIE LIBRE, qui remercie la commune de Muille-Villette pour la subvention accordée en 2012. Le conseil municipal en prend bonne note.

COURRIER DE Mme MAROTTE d'Eppeville :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Mme MAROTTE Annick, domiciliée à Eppeville (80400), daté du 21 avril 2012, qui souhaite installer par le biais d'un véhicule ambulant, un camion-friterie sur la commune de Muille-Villette, éventuellement là où se trouve actuellement le véhicule qui servait de friterie à M. PIERRU Xavier.

Après discussion, le conseil municipal n'est pas contre le projet de Mme MAROTTE, mais il demande que le problème du camion qui se trouve actuellement sur le site soit solutionné.

FETE COMMUNALE 2012 :

Monsieur le Maire fait savoir que les colis des aînés seront à la mairie le 17 juillet à 14 heures pour la distribution dans la commune.

Le lundi une animation avec divers jeux picards pourra avoir lieu place de la fête sous un barnum moyennant une prestation de 160 euros pour l'après-midi.

Le conseil municipal en prend bonne note.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR 2013 :

Monsieur le Maire fait savoir que par arrêté préfectoral n° SPA 12/262 du 16 avril 2012 le tirage au sort des communes pour le jury d'assises a été effectué 06 juin 2012 en mairie de Ham.

La commune de Muille-Villette a été tirée au sort avec 4 autres communes (Offoy, Villecourt, Douilly et Y) afin de procéder au tirage au sort de 3 personnes appelées à figurer sur la liste préparatoire du jury d'assises.

La liste préparatoire des jurés de Muille-Villette pour l'année 2013 est composée de Mme DUPONT Jeannine, de Mme SLOSARCZYK Véronique et de Monsieur MEZROUH Mathieu,

Le tirage au sort des trois intéressés s'est fait sur la liste électorale communale.

ECOLE :

Monsieur le Maire donne lecture de deux courriers datés du 11 juin 2012, émanant l'un de Monsieur RIGAUX Cyril et Mademoiselle PERROT Aurélie, domiciliés à Ham (Somme), l'autre de Mme Perrot Valérie, qui sollicitent le Maire et le Conseil Municipal pour l'inscription de leur fils et petit fils Axel RIGAUX, âgé de 3 ans, en classe maternelle à l'école de Muille-Villette pour la rentrée scolaire de septembre 2012.

Le Conseil Municipal, après discussion, et conformément à la délibération du 18 juin 2008 prise par celui-ci,

Décide par 9 voix pour dont 2 pouvoirs et 3 abstentions dont 1 pouvoir, d'accepter la scolarisation de Axel RIGAUX à l'école maternelle de Muille-Villette pour la rentrée du 04 septembre 2012.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 20 avril 2012, émanant de Mme la Directrice de l'école primaire de Muille-Villette, qui remercie le Conseil Municipal pour le remplacement aux écoles du four à micro ondes et de l'ordinateur du bureau de la directrice. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'une journée « nettoyons la nature » aura lieu dans la commune de Muille-Villette, en partenariat avec les Ets E. LECLERC le samedi 29 septembre prochain.

La population sera invitée à participer à cette manifestation citoyenne.

Une information plus conséquente sera donnée aux habitants de la commune en septembre 2012 dans un bulletin « spécial info environnement ».

Il en profite pour inviter le conseil municipal à y participer afin que cette journée sur l'environnement soit une réussite.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Monsieur le Maire fait savoir que la commission des maisons fleuries passera dans la commune dans le courant du mois de juillet. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close.

Suivent les signatures :